CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

Dixième session  
Windhoek, Namibie  
30 novembre – 4 décembre 2015

Dossier de candidature n° 01056  
pour l’inscription sur la Liste représentative   
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité en 2015

|  |  |
| --- | --- |
| A. État(s) partie(s) | |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. | |
| Pérou | |
| B. Nom de l’élément | |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  *Ne pas dépasser 200 caractères* | |
| Danse du Wititi de la vallée du Colca | |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée, le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  *Ne pas dépasser 200 caractères* | |
| La Danza del Wititi del Valle del Colca | |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. | |
| Wititi. Witite | |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés | |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  *Ne pas dépasser 150 mots* | |
| La vallée du Colca compte environ trente mille (30 000 habitants). Cette zone est traditionnellement habitée par deux groupes culturels principaux : les Collaguas et les Cabanas. Ces deux groupes sont disséminés dans de nombreux villages dans 15 districts de la province de Caylloma. Ils parlent majoritairement le quechua et l'agriculture est leur principale activité économique.  Les porteurs de l'élément sont les familles de ces villages qui transmettent l'élément périodiquement à l'occasion de fêtes religieuses et plus sporadiquement lors d'activités de la vie quotidienne. Il faut souligner que la danse du Wititi intéresse les jeunes des deux groupes culturels, car elle marque le début de leur vie sociale, par laquelle ils créent et renforcent des relations de couples et sont reconnus en tant qu'adultes par leur communauté. | |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément | |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires et les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  *Ne pas dépasser 150 mots* | |
| La danse du Wititi est pratiquée dans la zone géographique de la vallée du Colca, entre 2 000 et 3 867 m au-dessus du niveau de la mer, dans la province de Caylloma, région d'Arequipa, dans les Andes au sud du Pérou. Elle est pratiquée dans les districts suivants : Achoma, Callalli, Chivay, Cabanaconde, Coporaque, Huambo, Ichupampa, Lari, Maca, Madrigal, Sibayo,Tapay, Tisco, Tuti et Yanque.  La danse du Wititi de la vallée du Colca s'est largement répandue, grâce à son élégance et son caractère joyeux. Elle est donc aujourd'hui également pratiquée dans toute la région d'Arequipa, ainsi que dans le Sud du Pérou, surtout dans les écoles et les institutions sociales lors de spectacles organisés pour fêter les jours fériés. Au niveau national, elle fait aussi partie du répertoire de certains groupes de danse folklorique. | |
| E. Personne à contacter pour la correspondance | |
| **E.1. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. | |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Ms | | Nom de famille : | Alvarez- Calderón Gallo | | Prénom : | Diana | | Institution/fonction : | Minister of Culture | | Adresse : | Av. Javier Prado Este 2465, San Borja, Lima 41, Perú | | Numéro de téléphone : | 51 1 4769933 | | Adresse électronique : | dalvarez@cultura.gob.pe | | |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* | |
|  | |
|  | |
| 1. Identification et définition de l’élément | |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autres », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) (                                             ) | |
| *Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement.*  *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* | |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   *Entre 150 et 250 mots* | |
| La danse du Wititi de la vallée du Colca est traditionnellement pratiquée dans la vallée du Colca, dans la région d'Arequipa dans les Andes péruviennes. Elle a lieu dans le cadre de célébrations religieuses pendant la saison des pluies, correspondant au début d'un nouveau cycle de production agricole et donc associée au renouvellement de la nature et de la société. Durant cette période, les peuples ruraux andins célèbrent la fertilité de la terre et l'abondance tout en favorisant les rencontres entre célibataires. Tout cela est exprimé, symboliquement et esthétiquement, dans les chants et les danses des Wititis.  La danse du Wititi se pratique en troupes, les rangées formées d'hommes et de femmes exécutent des pas différents au rythme des instruments de musique. Les costumes des femmes sont brodés de symboles et de motifs détaillés inspirés de la nature et incluent des chapeaux différents selon leur appartenance à l'un ou l'autre des groupes ethniques locaux. Les hommes, appelés Wititis, portent une tenue composée de deux jupes de femme superposées, d'une chemise militaire, d'une écharpe et d'un chapeau renforcé. Selon la tradition, les danseurs portent des vêtements de femme car ils reproduisent une histoire locale dans laquelle des guerriers se sont habillés en femmes dans le cadre d'une tactique militaire. Une autre version affirme qu'il s'agit de la représentation d'une ruse employée par les hommes pour approcher et séduire des femmes sans éveiller de soupçons.  Aujourd'hui, cette danse représente la cour amoureuse et la séduction associées à l'entrée des jeunes dans l'âge adulte. Elle exprime aussi la joie et la mémoire des communautés de la vallée du Colca, et renforce ainsi leurs liens sociaux et leur identité culturelle. | |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles ou des catégories spécifiques de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si oui, qui sont-ils et quelles sont leurs responsabilités ?*   *Entre 150 et 250 mots* | |
| La danse du Wititi est principalement pratiquée dans des familles cabanas et collaguas et implique plusieurs communautés dans les districts de la vallée du Colca. Du fait de son caractère passionné et de l'effort physique qu'elle demande, la danse du Wititi est surtout répandue chez les jeunes, même si des enfants et des adultes la pratiquent aussi. Sa préservation et sa transmission non formelle se font majoritairement lors de fêtes religieuses dans la région entre décembre et mars, c'est-à-dire pendant la saison des pluies. C'est la population de la région qui s'organise pour planifier les festivités au cours desquelles a lieu la danse et préparer le spectacle, avec l'aide des gouvernements locaux et d'autres autorités régionales.  En dehors de la vallée du Colca, de nombreux émigrés qui se sont installés dans de grandes villes comme Lima se sont réunis en associations régionales pour créer des espaces où leur patrimoine culturel peut être célébré. Il s'agit de points d'ancrage qui favorisent la préservation de cette danse traditionnelle en ville en fournissant des locaux pour les répétitions et en organisant des concours et des représentations tout au long de l'année, selon leurs moyens et leurs critères. La danse du Wititi est très populaire dans les différentes provinces de la région d'Arequipa, et elle est également pratiquée dans d'autres régions du pays. | |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   *Entre 150 et 250 mots* | |
| Elle est transmise par différents moyens, principalement par observation directe des jeunes et des enfants dans le cadre des célébrations religieuses qui se déroulent entre décembre et mars. L'apprentissage se fait surtout dans les familles mais il est aussi favorisé dans certaines institutions publiques, les écoles par exemple.  On apprend également la danse du Wititi dans les cercles familiaux, pendant des répétitions en dehors de la saison des célébrations ou lors d'évènements privés : réunions de famille, baptêmes, anniversaires, mariages, etc. L'accent est mis sur la transmission de valeurs liées au respect mutuel, ainsi que sur la joie et la vitalité de l'identité culturelle. C'est une danse qui exprime la fierté, elle met en scène les rivalités de manière divertissante et artistique. Tout cela se transmet au sein des communautés.  Il y a actuellement dans chaque district de la vallée du Colca des organismes qui participent à la sauvegarde de la danse du Wititi en organisant des représentations publiques et des concours. Les Cabanas et les Collaguas qui vivent en dehors de la vallée ont eux aussi créé des partenariats pour promouvoir la danse aux niveaux national et international. Dans les écoles de la région d'Arequipa, l'enseignement formel de cette danse s'est développé, elle est maintenant inscrite dans les programmes et représentée lors de cérémonies civiques. C'est une reconnaissance du rôle qu'elle peut jouer dans le renforcement de l'identité régionale et nationale. | |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   *Entre 150 et 250 mots* | |
| La danse du Wititi inclut des éléments essentiels de la mémoire collective et de l'identité culturelle des communautés traditionnelles collaguas et cabanas qui vivent dans la vallée du Colca. Elle est pratiquée pendant la saison des pluies, de décembre à mars, dans le cadre des fêtes des saints catholiques liées à certaines dates importantes du calendrier agricole, telles que l'Immaculée Conception en décembre, la Saint Sébastien en janvier ou encore la Chandeleur et les festivals en février.  Elle s'inscrit dans l'organisation sociale complexe des fêtes dans la vallée. Plus les groupes de danseurs participant aux festivités traditionnelles sont nombreux, plus le prestige des coordonnateurs et des organisateurs est grand. Dans ce sens, la danse du Wititi renforce les relations sociales au sein des communautés et valorise l'identité locale.  D'un autre côté, la joyeuse compétition qui s'instaure entre les villages pour mettre en avant les meilleurs danseurs lors des différentes célébrations est aussi un moyen pour la danse de se renouveler en permanence, sans perdre pour autant son caractère traditionnel. Certains danseurs, les jeunes surtout, se déplacent d'un district à l'autre pour montrer leur talent dans des fêtes ou des concours, ce qui entretient les liens entre les Collaguas et les Cabanas. La danse du Wititi, expression culturelle représentant aujourd'hui la séduction et la naissance de l'amour dans les jeunes couples pendant des fêtes qui célèbrent la fertilité, est très joyeuse et met en valeur la complémentarité entre homme et femme qui est manifeste dans la population de la vallée du Colca. | |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   *Entre 150 et 250 mots* | |
| Elle favorise le respect mutuel entre les danseurs, hommes et femmes, dans la mesure où elle reflète une vision du monde propre aux habitants de la vallée du Colca, dans laquelle l'homme et la femme, tout comme l'humanité et la nature, se complètent harmonieusement.  Il s'agit d'un mode d'expression partagé par deux groupes traditionnels distincts, ce qui prouve qu'un lien datant de l'époque préhispanique a perduré jusqu'à nos jours. Elle inclut donc des éléments primordiaux de la mémoire collective de cette région. La dissémination actuelle de la danse dans d'autres provinces et régions du pays montre bien qu'elle peut favoriser la création de nouveaux liens entre les individus et renforcer une identité nationale qui valorise la diversité culturelle.  Les danseurs portent des costumes traditionnels de la vallée du Colca, ornés de motifs représentant la faune et la flore locale. Ils encouragent ainsi au respect de la nature et de la relation que l'homme doit construire avec elle pour se développer dans une harmonie mutuelle.  Par conséquent, l'inscription de la danse du Wititi sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel ne va pas à l'encontre du respect mutuel et n'est pas incompatible avec le développement durable. | |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue | |
| Pour le **critère R.2**, les États doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ». Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. | |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative peut-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général et à sensibiliser aux niveaux local, national et international à son importance ?*   *Entre 100 et150 mots* | |
| Au niveau local, l'inscription de la danse du Wititi permettra à la population de renforcer son identité culturelle et de faire reconnaître son travail pour la continuité des traditions, et augmentera la visibilité d'autres expressions culturelles de la région qui devraient également être protégées pour les générations futures.  Au niveau national, elle permettra une plus grande appréciation de la diversité culturelle existante et une meilleure valorisation des différences. De plus, elle sensibilisera à l'importance du patrimoine culturel immatériel en tant que vecteur de préservation des mémoires collectives et de transmission de valeurs vivantes, telles que la complémentarité équitable des genres et le respect de la nature.  Au niveau international, l'association de la danse du Wititi à des éléments festifs et agricoles viendra enrichir une vision selon laquelle cette danse en général est seulement un spectacle et conduira à s'interroger sur ses significations et son symbolisme. | |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle encourager le dialogue entre les communautés, groupes et individus ?*   *Entre 100 et 150 mots* | |
| La danse du Wititi est une expression partagée par deux groupes quechuas traditionnels de la vallée du Colca, les Cabanas et les Collaguas. C'est un exemple de la manière dont il est possible, malgré des différences culturelles entre peuples; d'établir des relations permanentes, fondées sur l'histoire commune, la joie festive, le respect de la nature, l'égalité des sexes et d'autres valeurs universelles.  La danse du Wititi instaure une compétition bon-enfant et harmonieuse entre les différents villages et crée des interactions constantes entre les habitants. Cela prouve la capacité du patrimoine immatériel de renforcer les liens sociaux. Cette danse inspire, surtout chez les jeunes, une joie et une fierté que l'on retrouve dans d'autres expressions à travers le monde. C'est peut-être un moyen d'établir des liens fondés sur des valeurs et des perspectives artistiques communes, qui seront sources de dialogue et de respect mutuel.  Le nom de Wititi est aussi utilisé pour désigner des danses pratiquées par d’autres communautés andines. | |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle favoriser le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ?*   *Entre 100 et 150 mots* | |
| La danse du Wititi est une expression qui combine la musique et la danse avec la séduction et la vitalité. Elle résulte de la volonté des communautés cabanas et collaguas de conserver leurs coutumes ancestrales et de renforcer leur mémoire collective par une expression artistique. L'inscription de cette danse attestera la diversité des stratégies créatives employées par les groupes humains pour garder une mémoire vivante et transmettre leurs valeurs sociales, et elle mettra également en avant d'autres éléments du patrimoine culturel qui y sont associés, comme par exemple la fabrication des costumes traditionnels. Les broderies sur les costumes des danseurs de la vallée du Colca montrent l'importance de la faune et de la flore de la région pour ses habitants. La finesse des motifs témoigne de la sophistication héritée de leurs ancêtres, elle est aussi une source de développement socio-économique. | |
| 3. Mesures de sauvegarde | |
| Pour le **critère R.3**, les États doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées ». | |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément | |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   *Entre 150 et 250 mots* | |
| Les communautés de la vallée du Colca ont toujours transmis les techniques, le symbolisme et les valeurs sociales indissociables de la danse du Wititi lors des fêtes religieuses annuelles dont elle est un élément essentiel. Dans le cadre de ces célébrations, des compétitions sont organisées pour les jeunes, afin de favoriser la transmission et de renforcer leur identification à cette danse.  Dans les districts de la vallée du Colca, les communautés organisent également des concours de danse dans les établissements scolaires (écoles maternelles, primaires et secondaires). Les gouvernements locaux ont inclus des représentations au programme des fêtes non religieuses, telles que les commémorations de la création des districts, les fêtes nationales et d'autres rassemblements publics. Enfin, le rôle des familles doit être reconnu, car elles encouragent la pratique de la danse du Wititi lors d'évènements privés tels que les anniversaires et les mariages, comme moyen de renforcer l'identité locale. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?   Entre 150 et 250 mots | |
| Mesures prises par le ministère péruvien de la Culture :  La danse du Wititi a été déclarée Patrimoine culturel national par la Résolution N° 1011/INC datée du 14 juillet 2009, en raison de son caractère unique dans le paysage des fêtes andines et de ses origines partagées par les deux groupes culturels de la vallée du Colca.  Mesures prises par le gouvernement régional d'Arequipa :  Le gouvernement régional a décrété le 14 juillet "Jour de la danse du Wititi", par l'accord régional N° 031-2012-GRA/CR-AREQUIPA. Ce décret vise à promouvoir la danse au niveau régional.  Mesures prises par la municipalité provinciale de Caylloma :  La municipalité provinciale de Caylloma organise depuis 2011 un festival annuel de la danse du Wititi. Il a lieu à Chivay, capitale de la province de Caylloma, lors de la fête de l'Immaculée Conception. Parallèlement, la municipalité contribue à la continuité des célébrations religieuses dans les districts de la vallée en diffusant ses activités dans les médias et en distribuant dans certains cas des incitations économiques aux organisateurs des festivités.  Mesures prises par l'Autorité autonome du Colca et des annexes, AUTOCOLCA : Elle a organisé en juillet 2013 la "Parade folklorique du Wititi", pour promouvoir la danse et renforcer l'identité culturelle chez les enfants et les jeunes. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  Promotion, mise en valeur  revitalisation | |
|  | |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. | |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Entre 500 et 750 mots | |
| La danse du Wititi a un mode de transmission particulier, qui suppose qu'elle est constamment encouragée sans perdre sa signification culturelle. Par conséquent, il est très peu probable que la viabilité de l'élément soit mise en danger. En outre, sa reconnaissance aux niveaux national et international garantirait sa valeur en tant que référence identitaire pour les communautés de la vallée du Colca et favoriserait encore davantage sa transmission lors de fêtes religieuses. Dans le même temps, les porteurs de cette manifestation culturelle ont signalé qu'une analyse approfondie de certains aspects de cette danse serait très intéressante. Des recherches poussées sur ses origines et ses liens avec le calendrier agricole sont donc proposées. Elles donneraient encore plus de valeur à l'élément et fourniraient des outils pour améliorer sa gestion à l'avenir.  Mesures de sauvegarde proposées :  Objectif principal : promouvoir la continuité de la danse du Wititi en tant que l'une des expressions majeures d'une vision andine du monde qui valorise le respect de la nature et l'égalité des sexes.  1. Promotion systématique des valeurs culturelles de la danse du Wititi, aux niveaux régional et national.  Aujourd'hui, plusieurs campagnes locales de promotion ont permis la reconnaissance de la danse du Wititi comme étant emblématique de la vallée du Colca. Elles ont aussi sensibilisé à l'importance d'autres expressions culturelles de la région, qui sont de plus en plus reconnues et transmises. Aux niveaux local et régional, il n'y a pas encore de vraie compréhension de la danse et de sa signification pour les communautés de Caylloma. À cet égard, des efforts de diffusion d'informations ont été faits par la municipalité provinciale et le gouvernement régional, mais ils seront consolidés dans le cadre d'un grand projet intégré auquel participent également le ministère de la Culture et la direction régionale du Tourisme.  Durée : décembre 2014 – décembre 2016.  2. Organisation de séminaires annuels sur la danse du Wititi, avec la participation de chercheurs et de détenteurs de la danse.  Bien que la danse soit très pratiquée dans la région, il n'existe pas d'espace dédié à la discussion sur sa signification et son histoire. Ce séminaire annuel ambitionne de rassembler des chercheurs et des détenteurs afin d'élargir les connaissances sur la danse du Wititi et de développer, à partir d'une analyse de la situation actuelle, des stratégies conjointes pour sa sauvegarde.  Début : avril 2015  3. Production d'un documentaire sur la danse du Wititi.  L'objectif est surtout de montrer les différents espaces de pratique de la danse, en particulier les célébrations pendant lesquelles elle occupe le devant de la scène. Cela permettra de mettre en avant au niveau national la nature intégrative de cette danse et ses significations culturelles et historiques.  Durée : décembre 2014 – décembre 2016.  4. Création d'archives numériques sur la danse du Wititi.  Il s'agit de collecter des documents – photos, articles de journaux et de magazines, documents de recherche, enregistrements audio et vidéo de représentations – qui se sont accumulés dans les archives publiques et privées. Pour les habitants de la région, ce sera un moyen de se replonger aux sources de la signification historique de la danse. Cela permettra aussi aux détenteurs et aux praticiens, tout comme à la population générale, de constater l'évolution des dynamiques propres au patrimoine culturel immatériel.  Durée : décembre 2014 – décembre 2018.  5. Développement de recherches sur les origines et l'histoire de la danse du Wititi, à travers les témoignages de ses principaux détenteurs.  Cette mesure vise à augmenter les connaissances sur la danse du Wititi en allant puiser dans la tradition orale des communautés de la vallée du Colca et particulièrement auprès des anciens. C'est donc une façon d'inscrire cette expression dans la longue histoire des évolutions et des adaptations qui ont renforcé l'identité locale et la mémoire collective. Cela suppose aussi de faire des recherches sur la signification des costumes et de la chorégraphie.  Durée : décembre 2014 – décembre 2016. | |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Entre 150 et 250 mots | |
| Le ministère péruvien de la Culture, par l'intermédiaire de la direction régionale de la Culture d'Arequipa et la direction du Patrimoine immatériel, a commandé la production du documentaire sur la danse du Wititi, ainsi que les recherches sur ses origines et son histoire. Le ministère mettra à la disposition des habitants de la vallée du Colca des spécialistes de l'audiovisuel et une équipe de chercheurs.  En parallèle, il apportera des recommandations sur le séminaire annuel et coordonnera sa mise en œuvre. La direction du Patrimoine immatériel, en partenariat avec les détenteurs et leurs autorités représentatives, créeront et alimenteront des archives numériques de documents relatifs à la danse du Wititi. Ces archives seront consultables sur les sites internet des institutions impliquées dans la mise en place des mesures de sauvegarde proposées ci-dessus.  La municipalité provinciale de Caylloma et l'Autorité autonome du Colca et des annexes, AUTOCOLCA, sont responsables du renforcement des campagnes de promotion de la danse du Wititi. Ces deux instances participeront également à la mise en place des autres mesures proposées. | |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Entre 150 et 250 mots | |
| Lors des réunions de préparation du dossier, les habitants et les institutions de la vallée du Colca ont fait part du besoin d'approfondir les connaissances sur les origines et l'histoire de la danse du Wititi.  Si la tradition orale est importante pour la population locale, ses représentants ont suggéré que des recherches soient effectuées pour consolider les différentes versions existantes sur les origines et la signification de la danse, et pour ainsi lui conférer une valeur historique en tant qu'élément représentatif du patrimoine immatériel de la région.  La production du documentaire répond quant à elle au besoin actuel de diffusion des expressions culturelles dans les médias nationaux et internationaux. Chaque district où la danse est pratiquée a accepté de participer à ce film, sans que cela ne perturbe la nature traditionnelle des célébrations.  En ce qui concerne le séminaire annuel, plusieurs détenteurs et spécialistes, avec à leur tête Percy Murguía Huillca, se sont engagés à fournir du contenu et à impliquer les différentes parties prenantes. Cette équipe va aussi identifier les principaux porteurs de la danse, dont les témoignages serviront de base à des recherches approfondies et à la production du documentaire. Les membres des communautés vont également fournir les différents éléments qui constitueront les archives numériques sur la danse du Wititi, comme par exemple des documents et photographies numérisées, des bandes son ou des enregistrements vidéo. | |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom de l’organisme : | Dirección de Patrimonio Inmaterial | | Nom et titre de la personne à contacter: | Ms. Soledad Mujica Bayly | | Adresse : | Av. Javier Prado Este 2465, San Borja, Lima 41, Perú | | Numéro de téléphone : | 511 2253792 | | Adresse électronique : | smujica@cultura.gob.pe | | Nom de l’organisme : | Dirección Desconcentrada de Cultura de Arequipa | | Nom et titre de la personne à contacter: | Ms. Julia Barreda Bustinza | | Adresse : | Alameda San Lázaro N° 120 – Cercado, Arequipa,Perú | | Numéro de téléphone : | 51 54 213171 | | Adresse électronique : | jbarreda@cultura.gob.pe | | Nom de l’organisme : | Autoridad Autonóma del Colca y Anexos, AUTOCOLCA | | Nom et titre de la personne à contacter: | Mr. Elmer Cáceres Llica | | Adresse : | Calle Puente Grau 116, Arequipa, Arequipa, Peru | | Numéro de téléphone : | 0051 54 203010 | | Numéro de téléphone : | autocolca@colcaperu.gob.pe | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature | |
| Pour le **critère R.4**, les États doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ». | |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à la préparation et à l’élaboration de la candidature à toutes les étapes.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les ONG, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  *Entre 300 et 500 mots* | |
| En 2011, Percy Murguía Huillca, musicien reconnu originaire de Caylloma et principal porteur de la demande de reconnaissance de la danse en tant que Patrimoine culturel du pays, a écrit au ministère de la Culture pour demander un travail coordonné en vue de la rédaction du dossier de candidature pour l'inscription de la danse du Wititi sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.  Par des courriers au ministère de la Culture, les gouvernements locaux des 15 districts de la vallée du Colca et la municipalité provinciale de Caylloma ont demandé officiellement que la danse du Wititi soit proposée pour l'inscription sur la Liste représentative. Ils ont également nommé Percy Murguía Huillca représentant des détenteurs auprès du ministère de la Culture pour la durée du processus de candidature. Un groupe de détenteurs et de spécialistes des traditions et des musiques populaires de la région a intégré l'équipe qui a monté le dossier de candidature, avec les conseils de la direction du Patrimoine immatériel du ministère de la Culture, pendant près de trois ans.  En 2012 et 2013, en particulier durant les célébrations religieuses dans la vallée du Colca, la population générale a été consultée et elle a approuvé l'initiative en fournissant les signatures et les documents de soutien joints au dossier. Trois réunions officielles des représentants des districts et des spécialistes de la direction du Patrimoine immatériel se sont tenues, pour présenter le formulaire ICH-02 et décider quelles informations envoyer au Secrétariat de la Convention. Les mesures de sauvegarde ont aussi été abordées pendant ces réunions, en prenant en compte les moyens humains et financiers disponibles pour leur mise en œuvre. Les engagements pris ont été inclus dans le plan de sauvegarde. Des photographies ont été prises pendant ces réunions, afin de montrer que les communautés approuvent cette démarche et y participent.  En 2012, des célébrations pendant lesquelles la danse du Wititi a été pratiquée ont été filmées, avec l'accord et le soutien des communautés détentrices. La version finalisée du dossier (ICH-02) a été présentée au public en janvier 2014 à Arequipa, lors d'une cérémonie officielle en présence de détenteurs de la danse, du maire de la province de Caylloma, du chef de la direction régionale de la Culture d'Arequipa, de représentants des différentes communautés et districts de la vallée du Colca et de chercheurs. Des photographies de cet évènement ont été incluses à la section 4(b), comme une annexe qui confirme la participation des communautés, et donc leur consentement à la candidature. | |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l'élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez et quelles formes ils revêtent.  *Entre 150 et 250 mots* | |
| Documents joints :  1. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature de la danse du Wititi pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel et lettres de soutien signées par les institutions suivantes :  • Municipalidad Provincial de Caylloma  • Municipalidad Distrital de Callalli  • Municipalidad Distrital de Lari  • Municipalidad Distrital de Coporaque  • Municipalidad Distrital de Lluta  • Comunidad Campesina de Cabanoconde  • Municipalidad Distrital de Cabanaconde  • Municipalidad Distrital de Achoma  • Municipalidad Distrital de Madrigal  • Comunidad Campesina de Llatica  Comunidad Campesina de Colca  • Municipalidad Distrital de Tapay  • Municipalidad Distrital de Tuti  • Asociación de Criadores de Alpacas de Pachachaca Callalli  • Municipalidad Distrital de Tisco  • Municipalidad Distrital de Huambo  • Municipalidad Distrital de Yanque  • Comision de Regantes Campiña Cabanaconde  • Radio Proyección Cultural Cabanaconde Colca  • Gobernación de Cabanoconde  • Institución Educativa 40390 "Mayta Capac"  • Junta de Usuarios del Valle del Colca  • Municipalidad Distrital de San Antonio de Chuca  • Municipalidad Distrital de Huanca  2. Liste de 624 résidents de la province de Caylloma qui, en signant un document, ont donné leur consentement libre, préalable et éclairé à la candidature de la danse du Wititi.  3. Série de photos prises lors de la présentation officielle du dossier en janvier 2014, en présence de détenteurs de la danse, du maire de la province de Caylloma, du chef de la direction régionale de la Culture d'Arequipa, de représentants des différentes communautés et districts de la vallée du Colca et de chercheurs. | |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 50 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  *Entre 50 et 250 mots* | |
| La danse du Wititi est l'expression rituelle, festive et publique du commencement de la vie sociale. Il n'y a donc pas de limite à sa pratique ni à son enseignement. Au contraire, les communautés de la vallée du Colca encouragent les personnes extérieures à pratiquer et à apprendre cette danse. | |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale qui est concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes |
| a. Autonomous Authority of Colca and Annexes, AUTOCOLCA.  b. Mr. Elmer Cáceres Llica - President of AUTOCOLCA  c. Calle Puente Grau 116. Arequipa, Arequipa, Perú  d. 51 54 203010  e. autocolca@colcaperu.gob.pe  a. Municipalité d’Achoma  b. Maire Juan Condori Taco  c. Plaza Principal S/N, Achoma,, Caylloma, Arequipa, Perú  d.51 54 280451  a. Municipalité de Callalli  b. Maire Angel Vilcahuaman Pumo  c. Plaza De Armas S/N Callalli, Caylloma, Arequipa, Perú  a. Municipalité de Chivay  b. Maire Elmer Cáceres Llica  c. Plaza de Armas 104, Chivay, Caylloma, Arequipa, Perú  d. 51 54 531023  a Municipalité de Cabanaconde  b. Maire Jorge Guerra Bernedo  c. Plaza de Armas, Cabanaconde, Caylloma, Arequipa, Perú  d.51 54 630103  e. municipalidaddecabanaconde@gmail.com  a Municipalité de Coporaque  b. Maire Valeriano Rojas Rosas  c. Plaza de Armas S/N, Caylloma, Arequipa, Perú  a. Municipalité de Huambo  b. Maire Jimmy Begazo Bejarano  c.Plaza de Armas 107, Huambo, Caylloma, Arequipa, Perú  d.51 54 0830024  e. huambo@are.md.gob.pe  a. Municipalité d’Ichupampa  b. Maire Javier Chullo Taco  c. Plaza De Armas S/N, Ichupampa, Caylloma, Arequipa, Perú  d.51 54 280453  a. Municipalité de Lari  b. Maire Guillermo Rojas García  c. Plaza de Armas 400, Lari, Caylloma, Arequipa, Perú  d. 51 54 812173  a. Municipalité de Maca  b.Maire Edwin Gomez Gutierrez  c.Plaza Revolucion S/N, Maca, Caylloma, Arequipa, Perú  a. Municipalité de Madrigal  b. Maire Florentino Chavez Castro  c.Plaza Principal S/N, Madrigal , Caylloma, Arequipa, Perú  a. Municipalité de Sibayo  b. Maire Raul Mamani Picha  c. Plaza de Armas S/N, Sibayo, Caylloma, Arequipa, Perú  d. 51 54 458505  a. Municipalité de Tapay  b. Maire Concepción Huacallo Tejada  c. Plaza de Armas S/N,Tapay , Caylloma, Arequipa, Perú  d. 51 958961636  e tapay2011@hotmail.com  a. Municipalité de Tisco  b. Maire Wenceslao Achahui Almonte  c. Plaza de Armas 102, Tisco, Caylloma, Arequipa, Perú  d. 51 54 795955  e. oropesa\_tisco@hotmail.com  a. Municipalité de Tuti  b. Maire Ranulfo Capira Mendivil  c. Plaza de Armas S/N, Tuti, Caylloma, Arequipa, Perú  d. 51 54 267498  a. Municipalité de Yanque  b. Maire Ramón Cayllahua Cayllahua  c. Plaza Principal 214, Yanque, Caylloma, Arequipa, Perú  d. 51 54 838052  e municipalidad\_yanque@hotmail.com  a. représentant local pour le processus de la préparation de la candidature  b. Franklin Percy Murguía Huillca  c. Calle Beaterío N° 250, Yanahuara- Arequipa, Perú  d. 054 959859676 |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire | |
| Pour le **critère R.5**, les États doivent démontrer que « l’élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) (l’)État(s) partie(s) soumissionnaire(s) tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ».  Indiquez ci-dessous quand l’élément a été inclus dans l’inventaire, sa référence et identifiez l’inventaire dans lequel l’élément a été inclus, ainsi que le bureau, l’agence, l’organisation ou l’organisme responsable de sa mise à jour. Démontrez ci-dessous que l’inventaire a été dressé en conformité avec la Convention, et notamment avec l’article 11 (b) qui stipule que le patrimoine culturel immatériel est identifié et défini « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », et l’article 12 qui exige que les inventaires soient régulièrement mis à jour.  L’inclusion dans un inventaire de l’élément proposé ne devrait en aucun cas impliquer ou nécessiter que le ou les inventaire(s) soient achevés avant le dépôt de candidature. En réalité, un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais il doit avoir déjà intégré l’élément dans un inventaire en cours d’élaboration.  Doivent également être fournies en annexe les preuves documentaires faisant état de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention. Ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente. Elles peuvent être complétées par l’indication ci-dessous d’un lien hypertexte opérationnel au travers duquel un tel inventaire peut être accessible ; cependant, l’indication d’un lien seule n’est pas suffisante.  *Entre 150 et 250 mots* | |
| Le ministère de la Culture a mis au point un système participatif pour faire l'inventaire des éléments du patrimoine culturel immatériel, sous le nom de Déclarations du patrimoine culturel du pays. La direction du Patrimoine immatériel est le service du ministère de la Culture chargé de la mise en œuvre de ce système.  Ces Déclarations du patrimoine culturel du pays sont régies par les résolutions du vice-ministère du Patrimoine culturel et des industries culturelles. Chaque déclaration s'accompagne d'un dossier préparé par la communauté des détenteurs et présenté au ministère de la Culture. Ce dossier explique et décrit les caractéristiques essentielles de l'élément et montre son importance, sa valeur, sa signification et son impact sur la définition de l'identité collective, locale, régionale, ethnique, communautaire et/ou nationale. Les informations relatives aux éléments inscrits à l'inventaire sont mises à jour tous les cinq ans, lorsque les directions décentralisées de la culture, avec l'aide des communautés de détenteurs, envoient un rapport sur le statut de l'élément au ministère de la Culture.  La danse du Wititi de la vallée du Colca a été déclarée Patrimoine culturel national par la Résolution N° 1011/INC datée de juillet 2009. Une version en anglais de cette Résolution est jointe à ce dossier. Les déclarations officielles des expressions péruviennes du patrimoine culturel immatériel sont disponibles sur le site internet du ministère de la Culture par le lien suivant :  http://intranet.mcultura.gob.pe/intranet/dpcn/index.jsp | |
| 6. Documentation | |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités de visibilité si l’élément est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. | |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  cession(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  cession(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) | |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard | |
|  | |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) |
| La candidature doit être conclue par la signature du responsable habilité à la signer pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, de son titre et de la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | Ms Diana Alvarez-Calderón Gallo | | Titre : | Ministre de la culture | | Date : | mars 2014 | | Signature : | <signé> | |
| *Nom(s), titre(s) et signature(s) du(des) responsable(s) (pour les candidatures multinationales seulement)* |
|  |